

Point de situation Inde au 14 avril D'après CAA

Contexte général :

Le confinement est prolongé jusqu'au 3 mai. Cependant à partir du 20 avril des territoires sans cas peuvent être déconfinés. L'Inde a passé les 10 000 cas mais la politique de test trop peu ambitieuse ne permet pas de refléter la réalité.

Restrictions aux frontières :

Tous les vols passagers internationaux et nationaux sont arrêtés. Personne n'est admis à rentrer en Inde, que ce soit des nationaux ou des indiens.

Frontières maritimes:

>> Mouvements de personnes interdits mais autorisation d'arrivée des cargos.

>> le port de Mumbai, le premier port commercial d'Inde, fonctionne avec seulement 10% de son personnel - difficultés à fonctionner de manière opérationnelle.

Frontières terrestres:

>> les transports de marchandises intra états sont soumis à de très nombreux contrôles de police, avec des « prélèvements » parfois au passage.

Circulation des marchandises :

Afin de pouvoir assurer l'approvisionnement des grands centres (villes) le gouvernement affrète des trains spéciaux pour les marchandises agricoles, pour pallier aux dysfonctionnements routiers observés entre les états.

Pour le moment, aucune restriction aux exportations de denrées alimentaires et de soja en particulier. Cependant les nombreux contrôles de police effectués à l'intérieur du territoire, au cours desquels des "prélèvements" sont effectués au passage, induisent une difficulté de circulation de certaines marchandises, notamment le soja, qui semble rester en Inde du fait de cette situation.

Exportations de riz: le pays rencontre des difficultés logistiques pour honorer les contrats existants et ne peut techniquement en prendre de nouveau.

Problématiques spécifiques à certaines filières :

La distribution des semences et des fertilisants est très fortement perturbée. En ce qui concerne les produits phytosanitaires, certaines importations chinoises ne se font pas.

Mesures spécifiques secteur agricole et alimentaire

La task force Covid mise en place autour de Nirmala Sitharaman a décidé :

1/ enveloppe de 1.700 Mds INR (environ 20,5 Mds €, 0,8% du PIB) afin de garantir des revenus de subsistance ou une aide alimentaire aux plus démunis (ménages à faible revenu et salariés journaliers, agriculteurs, ouvriers du bâtiment, chômeurs, dont les chiffres dépasseraient les 30% dans les villes et 23% au niveau national);

2/ ouverture par la Banque centrale (RBI), pour trois mois, de la possibilité d'un moratoire sur les prêts et réduction de son taux directeur.

Mesures Pêche :

La pêche avait été interdite durant le premier confinement (22 mars 14 avril), elle est désormais autorisée. 30 millions de personnes dépendent de la pêche.

Mesures éventuelles de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire :

Le confinement a entraîné la mise à l'arrêt d'un grand nombre d'industries agro alimentaires, la circulation des employés ou des emballages ou matières premières non directement assimilables à des aliments étant interdits. Avec le temps, les états prennent de plus en plus de disposition pour permettre le fonctionnement de certaines unités.